

8525.80

1. **Appareil de prise de vues** présenté dans un emballage de vente au détail, comprenant un appareil de prise de vues numérique, un pied en caoutchouc, un mode d'emploi, un câble pour connecter l'appareil à une machine automatique de traitement de l'information, des disquettes contenant un logiciel d'installation pour capter des images fixes et vidéo. Cet appareil est muni d'un objectif dont la mise au point est réglable, d'une carte de numérisation d'images associée à un dispositif à couplage de charge (CCD) et d'une carte de compression VIDE<sup>m.d</sup> (compression vidéo améliorée par procédé numérique). L'appareil a pour fonction de capter des images fixes ou vidéo, de les transformer en signaux numériques et de transmettre ces signaux en direct vers une machine automatique de traitement de l'information où les données peuvent être enregistrées, travaillées, éditées, etc. au moyen de logiciels appropriés. Il permet également, lorsque les logiciels appropriés sont installés dans une machine automatique de traitement de l'information, de réaliser des films vidéo et de présenter des images fixes, de tenir des conférences vidéo et de présenter des documents. Cet appareil ne peut être classé dans le n° 84.71 en vertu de la Note 5 D) 4°) du Chapitre 84.

Les disques magnétiques comportant le logiciel d'installation sont classés ensemble avec l'appareil de prise de vue en tant qu'assortiment dans le n° 8525.80.

**Application des RGI 3 b) et 6.**

*Adoption : 2001*



8525.80

1. **Camera apparatus** presented in a box for retail sale, consisting of a digital camera, a rubber camera stand, a cable to connect the camera to an automatic data processing (ADP) machine, diskettes containing installation software for capturing still images and video, and a manual. The camera incorporates an adjustable focus lens, an image capture board with charged coupled-device (CCD) and a VIDE<sup>TM</sup> (Video Digitally Enhanced Compression) compression board. The apparatus is used for capturing video or still images, converting them into digital signals and sending the signals directly to an ADP machine where the data can be recorded, reworked, edited, etc. with appropriate software. With this apparatus and the appropriate software installed on an ADP machine, one can produce videos and still images, hold video conferences and produce illustrated documents. This apparatus cannot be classified in heading 84.71 by virtue of Note 5 (D) (iv) to Chapter 84.

The diskettes containing the installation software are classified together with the camera apparatus as a set in subheading 8525.80.

**Application of GIRs 3 (b) and 6.**

*Adoption : 2001*